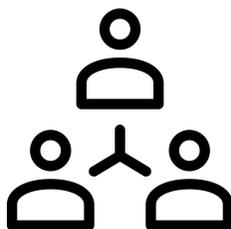


Utilisez votre AIF !



Pourquoi ?

Pour financer ou cofinancer tout ou partie des frais pédagogiques d'une formation en vue d'un retour durable à l'emploi.



Pour qui ?

Il est accessible uniquement pour les demandeur.euse.s d'emploi ou les personnes en accompagnement CSC, ou CRP/CTP.



Quand ?

Votre projet de formation doit être validé par votre conseiller.ère Pôle Emploi en amont du démarrage de la formation et le devis dématérialisé saisi au plus tard 15 jours avant l'entrée en formation.



Une question ?

Contactez-nous directement à l'adresse par_jemontemonprojet@lecnam.net

1. Trouvez la formation

Consultez la [liste des formations éligibles](#).

2. Complétez la fiche

Téléchargez la [fiche de renseignement et de demande de devis](#) pour formaliser votre demande. Envoyez-la à l'adresse par_jemontemonprojet@lecnam.net

<https://psychologie-travail.cnam.fr/utilisez-votre-aif--1107336.kjsp?RH=1423143121189>